



Genève, le 19 juin 2019

Le Conseil d'Etat

2943-2019

Département fédéral des finances
Monsieur Ueli Maurer
Président de la Confédération
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués: ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Président de la Confédération,

Votre courrier du 22 mars 2019, relatif à la consultation mentionnée sous concerne, nous est bien parvenu et son contenu à retenu notre meilleure attention.

La transition numérique et l'innovation technologique représentent un enjeu majeur pour le maintien de la compétitivité de notre place économique. La définition de conditions-cadre attractives qui favorisent l'essor des technologies liées à la blockchain et aux technologies de registres électroniques distribués présente un défi pour le développement de la place économique suisse, tout en préservant l'intégrité de son écosystème.

Nous sommes favorables aux propositions effectuées, notamment la clarification du traitement des cryptoactifs dans le droit de l'insolvabilité. Nous approuvons également l'élaboration dans le droit des marchés financiers d'une catégorie d'autorisation nouvelle et flexible pour les infrastructures des marchés financiers fondées sur la blockchain.

Par ailleurs, nous soutenons également la proposition d'inscrire de manière plus explicite, dans la législation sur le blanchiment d'argent, la pratique actuelle concernant l'assujettissement des plateformes de négociation décentralisées à la loi sur le blanchiment d'argent.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti

Le président :

Antonio Hodgers